

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3018

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Voynet, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

La section 2 du chapitre 1<sup>er</sup> du Titre 1<sup>er</sup> du livre VIII du code rural et de la pêche maritime est complétée par un article L. 811-7-1 ainsi rédigé :

« Art L. 811-7-1. – I. – L'État veille à ce que les formations initiales et continues des exploitants agricoles comportent un temps de sensibilisation au rôle, aux missions et aux modalités d'intervention des agents de la police de l'environnement mentionnés à l'article L. 172-1 du code de l'environnement, notamment ceux de l'Office Français de la Biodiversité.

« II. – Cette sensibilisation peut être organisée en lien avec les services compétents de l'État et les représentants des structures concernées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer la compréhension mutuelle entre les agriculteurs et les agents chargés des contrôles environnementaux, en particulier ceux de l'Office français de la biodiversité.

En intégrant une présentation des missions de la police de l'environnement dans les formations agricoles, il contribue à prévenir les tensions, à renforcer le respect du droit et à valoriser la fonction d'intérêt général exercée par ces agents.

Il s'inscrit dans une logique de prévention des infractions, de pédagogie du droit et de dialogue entre agriculteurs et agents de contrôle, en cohérence avec les objectifs de ce titre relatifs à l'encadrement des inspections en matière agricole.